



patrimoine

Église Notre-Dame : un chantier qui n'en finit pas

Fermé depuis des années, l'édifice voit son chantier de restauration à l'arrêt. Face à un blocage technique et administratif, les Amis de Notre-Dame tirent la sonnette d'alarme.

Les Amis de Notre-Dame ont tenu leur assemblée générale annuelle au presbytère de Montmorillon, jeudi 21 mai, en fin d'après-midi. Une assemblée générale au cours de laquelle les adhérents ont exprimé leur inquiétude et leur incompréhension devant l'arrêt des travaux et la situation de blocage qui perdure.

« On entre dans la huitième année de fermeture de l'église, s'est désolé Paul Genet, président de l'association, et on ne comprend pas pourquoi tout est à l'arrêt, cela donne l'impression d'un chantier mené à la légère. »

« On entre dans la huitième année de fermeture de l'église »

Celui-ci est revenu sur la genèse des travaux démarrés en décembre 2017 qui, à l'origine, consistaient dans la réalisation d'un assainissement extérieur afin de protéger la crypte Sainte-Catherine qui devait être restaurée dans la foulée. Mais un orage survenu en juin 2018 a provoqué l'ouverture de cavités sous l'édifice, ce qui a nécessité pour éviter tout effondrement l'étaillage des voûtes dans la nef et un confortement provisoire



Les Amis de Notre-Dame préoccupés par le devenir de l'église et de sa crypte. (Photo NR-CP)

du mur nord de l'édifice. Depuis, d'importants travaux ont été menés, consistant notamment dans l'installation de micropieux. « Ce sont ces micropieux réalisés en juillet-août 2024 par la société SEFI Intrafor qui ont été considérés comme non conformes, provoquant l'arrêt des travaux depuis cette date », a expliqué le président. Mais on ne comprend pas pourquoi ces micropieux ont été refusés alors qu'ils semblent conformes aux prescriptions de différents bureaux d'études. »

Paul Genet a rappelé le manque de transparence de l'ancienne municipalité sur le sujet. « On s'est heurté à une espèce d'omer-

ta, dénonce alors l'un des adhérents, pourquoi un tel silence ? » Mais Paul Genet se veut plus optimiste concernant les relations avec la nouvelle municipalité. « Cela a déjà changé, explique-t-il, et j'ai pris des contacts avec différents élus. » C'est ainsi que des travaux de démoussage des toitures et de nettoyage des chéneaux et gouttières réclamés par l'association vont être prochainement réalisés.

De nombreuses questions restent en suspens

Mais pour l'association, de nombreuses questions restent en suspens, alors même que la crypte Sainte-Catherine se dé-

grade fortement. Quand les travaux vont-ils reprendre ? Quand l'église sera-t-elle ouverte au public ? Sylvie Thévenet, adjointe chargée du tourisme et de la Cité de l'écrit, présente à l'assemblée générale, s'est engagée à apporter des réponses au plus vite.

Une urgence soulignée par l'un des participants : « Notre-Dame est un patrimoine ancré dans l'histoire et la culture montmorillonaises, elle est un des éléments moteurs de la Cité de l'écrit, je suis étonné que les Montmorillonnais ne se mobilisent pas plus. »

Cor. : Patrick Cuzol

Assemblée générale du 21 mai 2026.

Après la validation du rapport d'activités et du bilan financier, le président, Paul GENET, est intervenu dans les termes suivants pour faire un court historique de la genèse des travaux commencés en décembre 2017, faire le point sur les différents éléments dont nous avons pu avoir communication, et pour poser les questions sur les raisons de l'incompréhensible arrêt des travaux depuis juillet-août 2024.

Reprenons l'historique...

L'opération, démarrée en décembre 2017 pour une durée globale de 10 mois, concernait la réalisation de travaux extérieurs d'assainissement ayant pour objectif de réduire les apports d'eau souterrains dans la crypte Sainte Catherine, qui devait être restaurée suite à ces travaux préalables.

Lors des terrassements et des fouilles archéologiques préalables, aucune installation permettant d'évacuer les eaux de pluie et de ruissellement susceptibles de remplir l'excavation créée, n'a été mise en place.

En juin 2018, à la suite d'un orage, la pression des eaux stockées dans cette excavation ont fait se soulever les dalles de la nef le long du mur nord, déboucher des fines au sein d'une poche de sables dolomitiques décomprimés avec pour conséquence l'ouverture d'une cavité existante dans le sous-sol rocheux et la création d'un fontis.

Pour éviter tout effondrement, des étaitements des voûtes ont été mis en place dans la nef de juillet à décembre 2019.

Un confortement provisoire en pied du mur de la façade Nord de la nef de l'église a été réalisé en juin 2022.

Une étude complémentaire de diagnostic et d'avant-projet a été réalisée afin de présenter un protocole d'intervention modifiant le projet d'origine d'assainissement de ce mur qui prévoyait la création d'une tranchée enterrée et ventilée.

Avant toute intervention sur le mur nord de la nef de l'église, il a été procédé au remplissage des cavités souterraines par injection de coulis de ciment en 2024.

Devait suivre la consolidation définitive du mur Nord de la nef en sous-œuvre des fondations existantes de ce mur par la création de longrines en béton armé, mises en œuvre de part et d'autre du mur et au niveau des fondations, sous le niveau du dallage de la nef.

Ces poutres longitudinales, mises en œuvre par passes successives et alternées doivent être reliées entre elles par des agrafes de connexion qui assureront ainsi une cohésion structurelle en pied de mur. Ces massifs seront fondés par micropieux traversant la zone défectueuse, assurant ainsi à l'ensemble du mur la stabilité nécessaire.

Pourquoi les micropieux réalisés par SEFI Intrafor seraient-ils non conformes ?

(La définition des micropieux et la différence entre micropieux de type III et micropieux de type IV sont jointes en Annexe.)

Les micropieux ont été réalisés en juillet-août 2024 par la société SEFI Intrafor. Ils ont été considérés comme non conformes et les travaux ont été arrêtés depuis cette date.

Reprenons donc, dans les différents documents incluant les études concernées, les propositions émises et les décisions prises concernant le type de micropieux à réaliser.

L'analyse des études réalisées, sur lesquelles repose le contenu de l'avant-projet définitif de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques de 2023, l'analyse du rapport G2-PRO et du Cahier des Clauses Techniques Particulières, ce document contractuel qui précise les dispositions techniques particulières nécessaires à l'exécution des prestations d'un marché spécifique, interrogent sur ce qui nous a été annoncé comme justifiant la non-conformité des micropieux.

« **ARCHI TRAV** (Cabinet d'architectes du patrimoine dont Cabinet François JEANNEAU), dans son **Avant-Projet Définitif comblement des cavités & consolidation et assainissement du mur Nord de la nef - Angers - Avril 2023. Rapport de présentation - MODIFIÉ mai 2003 - p. 7)**

Lot 02 : CONSOLIDATION & FONDATIONS SPÉCIALES

- la mise en œuvre de micropieux de type III pour reprise des descentes de charge en pied du mur, compris dimensionnement au cas par cas en fonction du terrain, tubage des micropieux traversant les cavités ; »

« **&=betom ingénierie** (réalise l'ensemble des missions de bureau d'études techniques)

EGLISE NOTRE-DAME – MONTMORILLON - Avant-projet de consolidation des sols

Indice A 5.3 Reprise en sous-œuvre du mur Nord de la Nef

Le Bureau d'étude BMI a effectué une analyse détaillée des désordres et du contexte géotechnique du site. Considérant les résultats des différentes études de sol effectuées, BMI a proposé un principe de reprise en sous-œuvre du mur Nord de la nef consistant en :

- Reprise en sous-œuvre des descentes de charges par des micropieux de type III forés en diamètre 250mm, d'entraxe 2.50m et de longueur 20 m. Certains micropieux étant implantés au droit de la zone d'effondrement de sol, un tubage provisoire devra être mis en œuvre, puis un remblaiement compacté pour permettre l'accès du matériel de forage.

Considérant une marge de sécurité de 20% sur les descentes de charges, en raison d'incertitudes sur la géométrie des fondations existantes, BMI a estimé le nombre de micropieux à 32 unités, dont 7 à tuber sur la hauteur de l'effondrement de sol. »

« **BMI** (Bureau d'Etudes Structures spécialisé Monuments Historiques et Patrimoine Ancien)

Pages 32/44 et 33/44

Montmorillon – Eglise Notre-Dame - MUR GOUTTEREAU NORD

DOSSIER N°19-050

AVP

IND A - 28/02/2023

F. Reprise en sous-œuvre du mur gouttereau au Nord de la nef

3. Description des interventions à réaliser

Création de micropieux pour reprise des descentes de charges en pied du mur gouttereau. A titre de prédimensionnement, ces micropieux devront présenter les caractéristiques suivantes : Micropieux de type III

Diamètre 250mm

Longueur : 20,0m

Entraxe maximal entre micropieux : 2,5m

Nous tenons à souligner que le prédimensionnement des micropieux est donné à titre indicatif et devra être nécessairement validé et complété par le géotechnicien dans le cadre de sa mission G2PRO. Les descentes de charges prises en compte pour le prédimensionnement de ces derniers sont données sur la Figure 71 et la Figure 72. Pour mémoire ces descentes de charges correspondent aux descentes de charges calculées par nos soins en pieds de superstructure et majorées de 20% en l'absence de données concernant les fondations existantes. Cette hypothèse devra également être confirmée par le géotechnicien, une fois les reconnaissances de fondations effectuées. »

« AIS Centre Atlantique (Etudes de sol)

Rapport G2 PRO

7.6 / Système de reprise en sous-œuvre par micropieux

7.6.1 Conception

Le choix du type de micropieu III ou IV sera défini par l'entrepreneur en fonction du contexte géotechnique, de la configuration des lieux, du mode de mise en œuvre et des longueurs de fondations attendues. Les fondations devront être suffisamment ancrées au sein des horizons portants. L'atelier devra être assez puissant pour atteindre l'ancrage minimum.

Au stade de l'étude de projet, les concepteurs ont retenu des micropieux de type IV fores tubes avec injection répétitive sélective IRS (classe 8, catégorie 20).»

« ARCHITRAV

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot n°2 Consolidation et fondations spéciales - Eglise de Montmorillon (86)

Page 8 et 9 / 32

ARTICLE 7 – OBJECTIF DES MICROPIEUX

- Reprise en sous-œuvre des descentes de charges par des micropieux de type IV forés en diamètre 250mm, d'entraxe 2.50m et de longueur 20 m. Certains micropieux étant implantés au droit de la zone d'effondrement de sol, un tubage provisoire devra être mis en œuvre, puis un remblaiement compacté pour permettre l'accès du matériel de forage.

Mais page 21 de ce même document, il est précisé que les micropieux devraient être de type III :

ARTICLE 3 PROGRAMME DE REPRISE EN SOUS-OEUVRE PAR MICROPIEUX

Les micropieux de confortement des fondations seront de type III. Les longueurs calculées sont de 20m au maximum, pour des forages de diamètre 250 mm, équipés d'un tube métallique non lisse de nuance 560 MPa (toute hauteur). Les micropieux seront munis en tête d'une plaque d'ancrage 250 x 250 x20. »

Ainsi, dans les études précédentes, BMI n'a jamais proposé la réalisation de micropieux de type IV, mais des micropieux de type III, comme précisé en page 21 du CCTP, ce qui semble démontrer que l'attribution de micropieux de type IV à BMI par ARCHITRAV en pages 8 et 9 de ce même document est une erreur. En effet partout ailleurs où il est question de micropieux, ces derniers sont considérés comme devant être de type III.

Contrairement à l'affirmation de AIS Centre Atlantique dans son rapport G2-PRO, aucune des précédentes études n'a retenu des micropieux de type IV au stade de l'étude de projet.

Nous n'avons aucun document permettant de connaître les autres raisons qui auraient amené AIS Centre Atlantique et DEKRA Industrial à considérer les micropieux réalisés comme non conformes.

L'association s'étonne des contradictions relatives aux types de micropieux, telles que relevées notamment dans ce rapport G2-PRO réalisé par AIS Centre Atlantique, ainsi que dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières rédigé par ARCHITRAV (Cabinet d'architectes du patrimoine dont Cabinet François JEANNEAU).

La présence de ces contradictions dans un document définitif interroge quant aux contrôles qui devaient être réalisés, avant validation, par la mairie de Montmorillon maître d'ouvrage et/ou l'organisme auquel elle en aurait confié la charge.

Questions au Maire de Montmorillon.

Le président a ensuite posé à Madame Sylvie THEVENET, adjointe au Maire en charge de la Cité de l'écrit et du Tourisme, les questions suivantes, qui ont fait l'objet d'échanges entre les membres présents et la représentante de Monsieur le Maire de Montmorillon.

1 -

Jun 2018 – Jun 2026 : l'église est interdite depuis bientôt 8 années...

Quelles sont les raisons qui ont amené AIS Centre Atlantique et DEKRA Industrial à considérer les micropieux réalisés comme non conformes ?

Où en est l'expertise ?

Quand aura-t-on communication de ses conclusions ?

Quand les travaux vont-ils reprendre ?

Quand l'église sera-elle ouverte au public ?

- *Madame Sylvie THEVENET s'est engagée à apporter les réponses à ces questions dans un délai de quinze jours à trois semaines.*

2 -

Suite à nos constats réalisés lors de la visite de l'église Notre Dame le 6 juin 2025, par courrier en date du 7 juin 2025, nous avons demandé au maire de Montmorillon de bien vouloir faire réaliser le démoussage des toitures, ainsi que l'essentiel nettoyage des chéneaux et gouttières de l'église Notre Dame, afin de mettre un terme aux infiltrations d'eau et d'éviter de graves dégradations structurelles.

Ces travaux vont-ils être réalisés et quand ?

- *Madame Sylvie THEVENET a précisé que les entreprises ont été contactées et que les travaux devraient commencer rapidement, après autorisation de l'Architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre des actuels travaux et des entreprises concernées par ces derniers.*

3 -

Nous considérons que le nichoir à faucons pèlerins, installé dans une ouverture en haut du transept nord, sur la façade Est de l'église Notre Dame de Montmorillon, est une implantation préjudiciable qui modifie défavorablement l'aspect de la façade la plus admirée du monument emblématique de Montmorillon, et qui n'est en aucun cas justifiée.

Allez-vous retirer ce nichoir qui attire plus les pigeons que les faucons ?

L'article de la Nouvelle république du 17 décembre 2024 rapportait que la LPO confirmait qu'aucun couple ne s'est installé en ville dans le département de la Vienne, cet qui fait douter de la pertinence du choix de son lieu d'implantation.

- *Madame Sylvie THEVENET a fait part du souhait que le nichoir soit enlevé pour que la façade la plus emblématique de l'église et de Montmorillon retrouve son apparence normale.*

4 -

Le 4 mai 2026, Monsieur Jean-Luc SOUCHAUD, maire de Montmorillon, a reçu notre demande de communication des documents constituant le dossier de consultation des entreprises, qui contiennent notamment les éléments nécessaires pour connaître la nature des spécifications techniques définitives qui ne se trouveraient pas dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Le 4 mai 2026, nous avons demandé au maire de Montmorillon de nous communiquer les quatre rapports de l'étude climatique dans la chapelle Sainte Catherine de l'église Notre Dame de Montmorillon dans le cadre de la campagne de restauration et d'aménagement des abords de l'église Notre-Dame menés par Monsieur François JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques et initiée en 2018.

Ils étaient prévus par l'avenant n°3, signé le 20 février 2023 et faisant suite au devis DEV23-005 V2.

- *Madame Sylvie THEVENET a précisé que ces documents nous seraient communiqués.*

L'association a confirmé sa volonté d'agir pour la restauration et la sauvegarde de l'église Notre Dame, en collaboration avec le conseil municipal.

Elle a aussi décidé de rechercher les moyens qui lui permettraient, en tant qu'association et conformément à ses statuts, d'aider à la reprise rapide des travaux de consolidation du mur nord de l'église.

ANNEXE.

Qu'est-ce qu'un micropieu ?

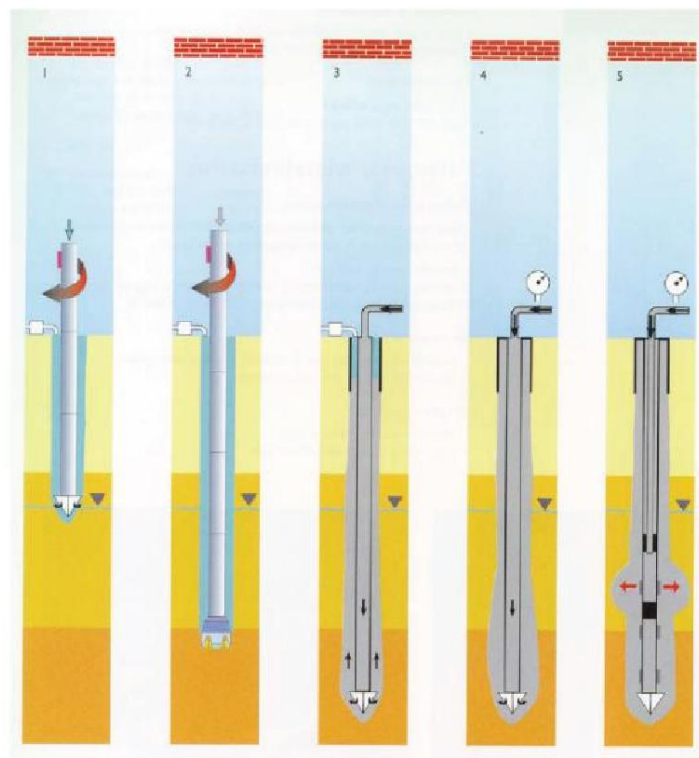
Les micropieux sont des éléments de fondation profondes, forés, de diamètre inférieur ou égal à 300 mm. Le forage est équipé d'une armature (tube ou tige) enrobée de mortier de scellement.

Réalisation :

1. Forage d'un diamètre égal à celui du micropieu terminé : 250 – 300 mm.
2. Mise en place d'une armature sur toute la hauteur du forage, sous la forme d'un tube de diamètre compris entre 80 et 150 mm. Cette armature est munie des moyens nécessaires aux injections de coulis de ciment.
3. Injection gravitaire de coulis de ciment qui forme une gaine autour de l'armature. Ce coulis de gaine est laissé au repos pendant 1 journée pour faire prise.
4. Pour obtenir la formation des bulbes dans la zone de scellement, des réinjections sont ensuite réalisées avec un ou des tubes à manchettes (TAM) mis en place dans le coulis de gaine. Ce procédé provoque des petites fractures dans le sol qui sont remplies par le coulis d'injection, et forment des bulbes.

10.2 Annexe B

a) Différentes phases de réalisation d'un micropieu (Franki Geotechnics, 1998)



1 et 2 forage sous fluide de forage

3 mise en place coulis de gaine

4 injection générale unique (IGU) sous faible pression

5 injection répétitif sélectif (IRS) par TAM sous haute pression

Différences entre micropieu de type III et micropieu de type IV.

Micropieux type III

Le micropieu type III est un pieu foré d'un diamètre inférieur ou égal à 300 mm. Le forage est équipé d'armatures et d'un dispositif d'injection mis en place dans un coulis de gaine. Si l'armature est un tube métallique, ce tube peut être équipé de manchettes ou de systèmes équivalents et tenir lieu de dispositif d'injection. Après prise du coulis de gaine et claquage du coulis de gaine, l'injection est faite en tête de manière globale et unitaire (IGU) à une pression d'injection supérieure ou égale à 1 MPa (1 million de Pascal, soit 100 tonnes au m²) sans dépasser la pression limite du sol.

Le système d'injection est un tube équipé de manchettes disposées tous les 30 cm à 1 m. Les manchettes permettent l'émission du fluide uniquement vers l'extérieur, empêchant tout reflux à l'intérieur du tube.

Micropieux type IV

Le micropieu type IV est un pieu foré d'un diamètre inférieur ou égal à 300 mm. Le forage est équipé d'armatures et d'un dispositif d'injection qui est un tube à manchettes mis en place dans un coulis de gaine. Si l'armature est un tube métallique, ce tube peut être équipé de manchettes ou de systèmes équivalents et tenir lieu de dispositif d'injection. Après prise du coulis de gaine, on procède à l'injection à l'obturateur d'un coulis ou mortier de scellement, manchette par manchette à une pression d'injection supérieure ou égale à la pression limite du sol sans dépasser 4 MPa (4 millions de Pascal, soit 400 tonnes au m²).

L'injection est répétitive et sélective (IRS) : elle est réalisée par passes remontantes depuis le fond du forage et sous pression.

Le système d'injection est un tube équipé de manchettes disposées tous les 30 cm à 1 m. Les manchettes permettent l'émission du fluide uniquement vers l'extérieur, empêchant tout reflux à l'intérieur du tube.